



# LE CONSTITUTIONNEL,

## JOURNAL DU COMMERCE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

On s'abonne à Paris, au bureau du CONSTITUTIONNEL, rue Montmartre, n° 121, où l'on reçoit les réclamations des personnes qui ont des griefs à exposer, et les avis qui intéressent le public. Dans les départements, on s'abonne chez les libraires, les directeurs de poste, et, sans augmentation de prix, chez les directeurs des Messageries de la rue Notre-Dame-des-Victoires, et des Messageries Laffitte et Caillard. Prix de l'abonnement : 7 fr. pour un mois, 20 fr. pour trois mois, 40 fr. pour six mois, et 80 fr. pour l'année, franc de port. Les Annonces, agréées, sont reçues à raison de 1 fr. la ligne. L'envoi de leur prix a lieu comme pour les abonnements.

### Paris.

20 MARS.

#### AFFAIRE DES SUCRES. — EXPLICATIONS DE M. GUIZOT.

La réponse faite par M. Guizot aux députés des ports de mer, réponse que nous reproduisons plus loin, a au moins, il faut en convenir, le mérite de la franchise. Le ministre a dit qu'en effet, un projet de loi était préparé, mais que le cabinet avait redouté sur ce point un échec parlementaire, et qu'à la veille des élections il ne pouvait s'y exposer.

Le langage du ministre a ainsi donné pleinement raison aux vives récriminations du commerce du Havre. En ajournant la présentation de la loi, on n'a pas tenu compte de l'intérêt général; on s'est uniquement préoccupé d'un intérêt ministériel. Ce qui importe à la France, ce n'est pas, d'après M. Guizot, qu'il soit donné satisfaction à ses griefs légitimes, et que son industrie, son agriculture, son commerce soient florissants, c'est uniquement que le parti ministériel triomphe aux élections prochaines, et que le pouvoir demeure aux mains de M. Guizot. Nous demandons au parti conservateur lui-même si, à ce prix-là, le maintien du cabinet n'est pas acheté trop cher.

Quoi que fasse M. Guizot, c'est toujours à la politique qu'il revient. Nous ne l'en blâmons pas ; mais ce qui est blâmable dans un homme d'état, c'est de n'avoir pas d'avis sur les questions qui intéressent le pays, et de subordonner sa décision aux nécessités politiques. Le ministre ne s'est pas trompé, selon nous, en supposant que la majorité des deux chambres n'accueillerait pas l'idée vanale de supprimer la fabrication indigène ; mais, comme homme d'état et comme économiste, son tort a été de ne pas comprendre à l'avance tout ce que ce plan avait d'odieux ; comme tacticien, son tort, non moins grave, a été de se placer entre l'alternative d'une retraite honteuse ou d'un échec parlementaire.

Un journal du soir annonce que la question sera reprise dans le conseil ; cela est possible. Il y a aujourd'hui pour le ministère tout autant de danger à s'obstiner dans l'ajournement qu'à porter le débat devant la chambre. Seulement, voici l'inextricable embarras où il se trouve. On connaît l'opinion du conseil pour la suppression de la sucrerie indigène avec indemnité. D'un autre côté, la chambre, on le sait, n'accueillera pas une telle proposition. Le ministère en a la conviction ; dès-lors, quel parti peut-il prendre ? Il faut qu'il courre au-devant d'un échec certain, ou bien qu'il fasse une volte-face complète et qu'il rédige son projet de loi en des termes tels, que la majorité puisse l'accepter. Nous connaissons assez la flexibilité de M. Guizot et de ses amis, pour être certains que ce changement d'opinion leur coûterait peu ; mais l'irritation des ports de mer serait portée au comble par cette manœuvre, qui ajouterait à la déception de leurs espérances un grief de trahison. Mais, d'un autre côté, M. Humann, M. Cunin-Gridaine, qui sont moins souples que leurs collègues doctrinaires, et qui ont pris sur la question des engagements positifs, ne voudraient pas, sans doute, manquer à leur parole, et de cette question des sucrels il sortirait inévitablement une crise ministérielle.

Quoiqu'il en soit, la querelle n'est pas finie : M. Billault a expressément déclaré au ministre qu'il porterait la question devant la chambre. M. Guizot se défendra, soit : mais M. Guizot s'abuserait étrangement s'il s'imaginait retrouver sur des questions pareilles la majorité politique qui l'a soutenu jusqu'à ce jour. La démarche qu'on vient de faire auprès de lui n'est pas un acte d'opposition. Ce qu'a dit M. Billault, ses collègues des ports de mer, députés conservateurs, le pensent et le disent aussi vivement que lui, et leur vote sera sur cette question tout aussi hostile au ministère, quoi qu'il arrive.

Voici, d'après une feuille du matin, le récit de ce qui s'est passé dans l'entrevue de M. Guizot avec les députés des ports de mer :

C'est l'honorable M. Billault qui a porté la parole : il a représenté au ministre l'état de détresse des colonies et l'immense dommage que devait causer au commerce des ports une plus longue irrésolution de la question des sucrels. Il a conseillé, à la présentation immédiate du projet de loi annoncé par le gouvernement lui-même dans l'exposé des motifs du budget, et promis à plusieurs reprises avec les assurances les plus formelles par M. Cunin-Gridaine.

M. le ministre a répondu qu'il connaissait toute la gravité de la situation pour laquelle on sollicitait un remède, que le cabinet la connaissait comme lui, et que sa première pensée avait été qu'un projet de loi, portant interdiction de la fabrication du sucre indigène avec indemnité, devait être immédiatement présenté ; mais que lorsqu'on avait examiné les chances d'adoption que pouvait avoir ce projet de loi, on avait reconnu qu'il réunirait contre lui une majorité qui n'était pas douteuse ; qu'un rejet serait un échec moral très-grand pour le ministère, et qu'il ne pouvait pas s'y exposer à la veille des élections ; que, d'ailleurs, dans l'intérêt du projet de loi, un ajournement à la session prochaine ne devait pas être considéré comme une mesure fâcheuse ; que d'ici là la question aurait le temps de mûrir ; que les opinions contraires au système d'interdiction s'éclaireraient, et que le projet du gouvernement pourrait alors être présenté avec une plus grande certitude de le faire agréer par la chambre.

Cette réponse n'ayant pas satisfait M. Billault et les députés qui l'accompagnaient, il a renouvelé ses premières observations, en insistant sur la nécessité d'une solution, et il a fini par déclarer au ministre que si le projet de loi n'était pas présenté, il se trouverait dans l'obligation d'adresser au cabinet des interpellations. « Vous ferez ce que votre conscience et votre devoir vous suggéreront, a dit alors M. Guizot ; mais si vous m'attaquez, je me défendrai. »

#### CHEMIN DE FER DIRECT DE PARIS A STRASBOURG.

Ce qui s'est passé relativement au chemin direct de Paris à Strasbourg est vraiment inconcevable, et nous hésitons presque à le retracer, tant une semblable conduite est propre à discréditer une administration, que, malgré tous ses torts, les bons citoyens répugnent à trouver en flagrant délit de contradiction avec elle-même. Lors de la mémorable discussion de 1838, toutes les opinions s'accordaient à recommander la communication de Paris à Strasbourg comme une grande voie nationale, comme une ligne stratégique destinée à la défense militaire du pays.

Cette année, le ministère en avait jugé autrement ; quelque urgente qu'elle fut, d'après les travaux visiblement entrepris par l'étranger, elle était indéfiniment ajournée. Les réclamations furent vives ; tous les députés, tous les pairs, tous les maréchaux appartenant aux départements de l'Est, soumirent aux membres du cabinet des observations patriotiques et respectueuses ; la veille la proposition Ganneron n'avait été rejetée qu'à quatre voix ; le lendemain, la proposition Ducos devait être discutée. A l'instant même un conseil des ministres est convoqué ; on y décide qu'un tronçon de Bar-le-Duc à Nancy sera proposé ; le soir même les députations de l'Est en sont prévenues, les journaux semi-officiels le proclament ; on se hâte de l'écrire aux départemens intéressés : la satisfaction est au comble, les félicitations arrivent de toute part aux députés. Ce n'est pas tout : les bureaux de la chambre sont convoqués pour l'examen du projet de loi. Plusieurs membres, notamment M. le ministre des travaux publics, y déclarent hautement la décision du conseil.

La proposition Ducos est rejetée, et rienne semble d'abord faire prévoir qu'on veuille manquer à une promesse si solennellement faite. Il y a plus, la semaine dernière deux ministres sont entendus dans la commission des chemins de fer ; le soir même le *Moniteur Parisien*, journal semi-officiel, annonce que M. le ministre des travaux publics y a formulé et déposé un amendement qui adopte le tracé de Bar à Nancy. Tous les journaux répètent cet article qui est reçu dans les départemens de l'Est comme article de foi ; il y est accueilli avec une sorte d'enthousiasme. Le contentement des populations éclate de toute part ; les feuilles ministérielles de ces pays bénissent le gou-

vernemment conservateur qui veille avec tant d'amour à leurs intérêts, qui n'oublie pas que, placées à l'avant-garde, que, premières victimes de toutes les invasions, elles ont les premiers droits à sa sollicitude.

Eh bien ! rien de tout cela n'est vrai. Ces ministres, qui ont fait tant de promesses verbales aux représentans de l'Est, n'en ont tenue aucune. Non-seulement, l'amendement n'a pas été proposé, mais M. le ministre des travaux publics s'y montre décidément hostile, et le combat en toute occasion avec chaleur, avec énergie. Que telle soit sa conviction, nous n'avons rien à objecter. Si un refus positif, solennel, en eût décidé, des populations essentiellement amies de l'ordre et des lois, se seraient résignées à la décision souveraine des pouvoirs législatifs. En cas d'agression étrangère, elles n'auraient pas déployé moins de patriotisme et d'enthousiasme qu'en 1814 et en 1815. Les nombreux bataillons de leurs gardes nationales auraient opposé leurs poitrines aux baionnettes de l'ennemi, et les légions du Bas-Rhin, des Vosges, de la Meurthe et de la Meuse se seraient levées en masse comme jadis pour défendre leurs foyers et la patrie menacés.

Mais pourquoi leur faire des promesses qu'on était résolu à ne pas tenir ? Pourquoi les bercer avec tant de légèreté et d'imprévoyance ? Si d'abord on jugeait le chemin de fer inutile, il fallait persister dans la résolution prise. Leurs députés l'auraient réclamé avec conviction, et si leurs efforts eussent été stériles, elles n'eussent pas crié à l'impudent ! à la trahison ! Elles auraient pu se croire mal jugées ; mais, soumises aux lois, amies de l'ordre comme de la liberté, leur patriotisme se fut douloureusement résigné, mais n'eût point éclaté en plaintes retentissantes et en menaces presque factieuses.

Ce dont elles ont droit d'être mécontentes, c'est d'avoir été trompées par de fallacieuses promesses. On peut, on doit même rejeter les vœux d'un pays quand on les juge contraires à l'intérêt général ; mais on ne peut, on ne doit pas le mystifier, et ses députés cesseront de mériter sa confiance s'ils continuaient à soutenir un ministère qui se jouerait de la sorte des espérances que lui-même avait données, ou plutôt des engagements fermes qu'il avait pris !

#### NOUVELLES D'AFRIQUE.

(Correspondance particulière du Constitutionnel.)

Oran, 8 mars.

Béja plusieurs corps sont rentrés pour ravitailler l'armée, qui continue ses opérations dans l'ouest ; les déféctions continuent, et tout le pays de Tlemecen est en pleine soumission. Le vieux général Mustapha n'a qu'à se présenter, et les tribus les plus guerrières se prosternent devant lui. Le général Bugeaud jouit dans toute la régence d'une réputation que les Arabes ont souvent payée bien cher. Le nom du général français, comme celui du chef arabe, sont à jamais écrits dans l'histoire de nos nouveaux alliés.

Abd-el-Kader est fugitif, quelques esclaves payés à haut prix sont seuls attachés à la fortune du sultan ; son frère est le seul personnage qui l'accompagne et qui possède ses secrets. L'émir, perdant le pouvoir, et se voyant abandonné de ceux qu'il avait élevés, est devenu d'une méfiance extrême. Ses deux anciens kalis, Mustapha-Ben-Thamy et le kaid de Mascara, ne l'approchent plus, et il fait souvent dix lieues sans que sa suite en soit avertie ; en un mot il en est réduit à soupçonner et à craindre ses plus fidèles sujets, ses meilleurs serviteurs. Il y a quelques jours, Abd-el-Kader a été rencontré pour la seconde fois aux environs de Nedroma (non loin de Sidi Iacob), par un parti de fourragers commandé par le neveu de Mustapha-Ben-Ismail ; ce jeune chef, depuis long-temps éprouvé parmi nous, a saisi l'occasion de se rendre utile, et a brusquement attaqué l'émir, malgré l'infériorité numérique de son escorte. Abd-el-Kader a voulu profiter de l'avantage que lui offrait le hasard ; il a saisi l'un de ses étendards, et s'est jeté dans la mêlée, avec une hardiesse dont il avait donné tant de preuves, lorsqu'en 1833 il voulait arriver au pouvoir en se signalant parmi les plus habiles et les plus intrépides cavaliers. Animés par son exemple, les Arabes firent de leur côté des prodiges ; mais nos alliés ne savent plus battre en retraite, et la victoire leur est devenue familière. Ben-Adrey a remporté une victoire aussi complète que celle de son oncle ; et l'émir, après avoir perdu ses meilleurs soldats et deux de ses cousins, tous deux frappés à ses côtés, a lancé son cheval au galop, dans la direction de Nedroma, où il a cherché un asile.

Les éclaireurs que Mustapha envoie chaque jour dans toutes les direc-

#### SECOND-THÉÂTRE-FRANÇAIS.

##### LES RESSOURCES DE QUINOLA.

Comédie en cinq actes, avec prologue, de M. de Balzac.

M. de Balzac est au premier rang de nos romanciers. Ses ouvrages se distinguent par l'originalité, la peinture des passions, l'observation des mœurs, la vivacité du style. Il fut moins heureux quand il voulut apprivoiser ces qualités à la scène, et l'interdit jeté sur *Vautrin* ne dut pas être considéré comme un accident littéraire ; mais, hâtons-nous de dire que le talent et l'esprit de M. de Balzac se retrouvent davantage dans *Les Ressources de Quinola*, qui ne sont pourtant pas un chef-d'œuvre.

Le sujet de cette vaste comédie est simple au fond, et même l'intrigue n'en est pas fort compliquée ; mais M. de Balzac, qui a dans l'imagination plus de ressources que son Quinola, a su trouver mille incidents, comiques souvent jusqu'au burlesque, et les rattacher à l'action dans laquelle il n'a pas jeté moins de vingt-six personnages. Il n'est donc pas inutile, avant d'entrer dans l'analyse, de faire connaître les figures placées sur le premier plan.

Le héros du drame se nomme Alfonso Fontanarès. C'est un jeune Espagnol, élève de Galilée. A vingt-cinq ans, Fontanarès est un savant astronome, un mathématicien de premier ordre, un profond mécanicien. Enflammé par la gloire des inventeurs, tourmenté du besoin des grandes découvertes, c'est un homme de génie qui pourrait illustrer le règne du roi Philippe II. Son cerveau a conçu un projet immense ; il a découvert la puissance de la vapeur ; il possède le secret de faire marcher les vaisseaux sans rames, sans voiles. Les savans l'ont traité de fou, l'inquisition l'a accusé de magie et l'a jeté dans le cachot de Galilée.

A côté de cette grave et mélancolique figure, vous apercevez les joyeux Quinola, forban évadé des galères de Tunis, rusé coquin sous le nom de Lavradi, rentré dans le monde sous celui de Valet-de-Cœur, espèce de Gilblas ou de Figaro, moins spirituel mais aussi gai dans la misère, plus effronté, plein d'espérées et de ressources, ce qui ne lui a servi à rien pour son propre compte, espérant mieux réussir pour le compte d'un autre, suivant la fortune d'un grand homme, et maintenant le valet, le serviteur, le compagnon, l'ami, le bon ange de Fontanarès.

Autour de Fontanarès et de Quinola se groupent don Fregos, le vice-roi, qui joue le plus gros rôle, et sa maîtresse, Faustina Brancadori, courtisane vénitienne, qui aime avec passion l'élève de Galilée ; puis, d'un autre côté, M. Lothundias, riche bourgeois de Barcelone, et sa fille Marie, aimée de Fontanarès et fiancée du seigneur Sarpi, secrétaire du vice-roi ; puis, Monipodio, vieux bandit, valet du valet du grand homme ; enfin, les hauts et les bas usuriers de Barcelone, le banquier Avaleros, l'usurier Mathieu Regis, et le juif Esteban.

Quinola se met à l'œuvre et commence à déployer ses ressources. Il va chez le roi et demande à Philippe II la liberté de son maître. Le roi mande le mécanicien et lui dit : « Si tu réussis, si tu fais marcher un vaisseau sans voiles et sans rames, je te fais grand d'Espagne, je te décore de la Toison d'Or, je te fais duc de Neptunade ! Va à Barcelone, je te donne un vaisseau de l'état, et tu as un an pour accomplir ton projet. »

Le roi Philippe II ne faisait les choses qu'à demi. Il accorde un vaisseau, mais il n'offre pas un sequin pour l'exécution des travaux, si bien qu'à Barcelone l'élève de Galilée est obligé d'avoir recours aux ressources de Quinola. Le valet dit au bonhomme Lothundias : « Mon maître sera grand d'Espagne, duc de Neptunado ; qu'il épouse votre fille et vous recevrez des lettres de noblesse. — Très-bien, dit Lothundias. — Alors, prêtez-moi deux cents écus d'or. — En ce cas, je ne prête rien, et ma fille épousera le seigneur Sarpi. — Et cela veut être gentilhomme ! » s'écrie Quinola.

Cependant Quinola, suivi de Monipodio, se retourne vers Faustina. Monipodio ne se fait pas scrupule d'escamoter la bourse du seigneur Sarpi. Quinola, plus consciencieux, reçoit d'un côté les diamants de Mlle Lothundias, de l'autre, l'or de Faustina, et, en outre, signe des lettres de change à l'ordre du banquier Avaleros, de l'usurier Mathieu et du juif Esteban. Mais la courtisane poursuit ses dessins : elle rêve un couvent pour Mlle Lothundias ; Fontanarès lui déclare qu'il n'aimera jamais que Marie, et la Vénitiane, irritée, ne songe plus qu'à la vengeance.

Fontanarès n'est pas au bout de ses peines ; les travaux sont suspendus ; les ouvriers, qui ne sont plus payés, font une émeute, les usuriers font saisir la chaudière et les roues du vaisseau. Le seigneur Sarpi, au nom du roi, somme le mécanicien de tenir sa promesse, sous peine de

mort ! C'est payer bien cher un vaisseau ! Fontanarès reconnaît dans cette intrigue le doigt de la courtisane. Quinola ouvre un arrangement : un collaborateur est préparé par les créanciers et ce collaborateur est don Ramon, le savant le plus ignorant du monde. Fontanarès accepte : « Je demande dix jours, dit-il, bâtissez un amphithéâtre pour 200,000 spectateurs ! »

Dix jours se sont écoulés. Mlle Lothundias est morte le jour de son mariage avec le comte Sarpi : mais Fontanarès ne songe qu'à son vaisseau ; son vaisseau, poussé par la vapeur, fend les flots, et la population de Barcelone, dans son enthousiasme, ne se lasse pas de répéter : « Vive don Ramon ! vive don Ramon ! » Le roi, la cour, Barcelone, tout le monde sait que Fontanarès est l'inventeur ; n'importe ! l'élève de Galilée n'interjette pas appel contre don Ramon, et, pour se venger, il fait couler son vaisseau, comme s'il détruisait avec le vaisseau son invention ! Après quoi il part pour Paris en compagnie de Monipodio et de Quinola, qui dit galement : « Les ressources de Quinola sont tombées dans l'eau ! »

Voilà, il faut l'avouer, une bien étrange comédie ! M. de Balzac a-t-il voulu prouver que les inventeurs, les novateurs, les hommes de génie sont méconnaissables de leur époque ? Il pouvait, à coup sûr, imaginer un sujet plus heureux que cet absurde anachronisme scientifique. Croit-il relever la dignité des hommes incompris en les associant à d'abominables coquins tels que Quinola et Monipodio ? N'est-ce pas une dérisoire que de placer la foi aux grands hommes et le dévouement sans bornes dans d'aussi ignobles natures ? Ces épigrammes, ces sarcasmes, ces plaisanteries contre l'argent et les usuriers ne pouvaient-elles être mieux placées que dans la bouche des voleurs ? N'a-t-il cherché qu'un prétexte à bouffonneries ? Alors, le cadre le plus vulgaire valait mieux, et le comique n'est pas dégénéré à ce point en cynisme et en dévergondage. Cela ne veut pas dire pourtant que les ressources de Quinola soient dénuées de mérite. Les scènes du premier acte évoquent de la verve et d'originalité ; tout l'ouvrage est semé de traits comiques de bon aloi. M. de Balzac a fait, dans cet ouvrage, une grande dépense d'esprit ; mais n'est-il pas fâcheux qu'un écrivain si spirituel fasse de son esprit un pareil abus ?

D.-Y.

tions, pour recueillir des nouvelles, et proclamer la paix dans les tribus, nous ont rapporté ce matin que l'émir était en effet arrivé devant Nedroma, mais qu'il y était parvenu dans un si misérable équipage, souillé de poussière, suivi par quelques amis exténués de fatigues comme lui, et tellement démoralisé, que les principaux de la ville lui avaient refusé les portes, ne voulant pas, disaient-ils, s'exposer au ressentiment du général Bugeaud qui devait infailliblement suivre ses traces. Abd-el-Kader aurait, dit-on, gagné le Maroc, où on lui aurait offert quelques faibles secours.

Quoique je ne vous donne ces détails qu'après les avoir puissés à des sources qui m'ont rarement trompé, je me méfie un peu de leur entière vérité, et je crains que l'exaltation du succès n'ait un peu grossi les résultats.

Ou prétend que le général en chef gouverneur se propose de marcher sur Nedroma; cette ville, dont vous entendez parler depuis si long-temps, nous serait fort utile pour comprimer tous les soulèvements que l'émir dépossédé pourrait tenter d'exciter du lieu qu'il a choisi ou qu'il choisira indubitablement pour refuge. Nedroma est une ville riche, d'un abord et d'une importance toute spéciale pour les Arabes Kabyles, des gorges difficile de la Tafna et des frontières marocaines, qui s'y rendent une fois par semaine en très grand nombre pour un marché qui passe pour l'un des plus beaux et des mieux fournis du pays.

Il est d'ailleurs évident que les habitants de Nedroma doivent partager l'opinion des Arabes de la plaine et de la montagne, opinion qui pousse toutes les tribus à recourir à notre protection contre le chef qui les ruine, les décime et les opprime depuis huit ans.

Nous avons reçu hier des nouvelles de Mascara. La garnison de cette ville était dans une parfaite sécurité; le général Lamoricière était sorti avec une forte colonne pour opérer dans la vaste plaine de Gbris, à l'est de Nedroma. Cette plaine est presqu'entièrement creusée de silos qui nous approvisionneront d'orge et de blé pendant long-temps. Tous nos soldats sont dans la joie; il n'en est pas un qui regrette ses anciennes fatigues, qui toutes ont concouru à la paix dont va jouir toute la côte.

A Mostaganem, on a reçu de nouvelles soumissions. Les troupes et les indigènes regrettent beaucoup le général Bedeau, qui a été prendre le commandement de la division de Tlemcen; la réputation de cet officier-général était si bien établie dans ce pays que les Arabes préféraient ses ordres, ses décisions et son autorité, à la justice des musulmans et des kaidis indigènes.

Les communications avec les points centraux sont définitivement rétablies: les cantinières, les marchands juifs, les cavaliers porteurs de dépêches, sillonnent la plaine sans être inquiétés, quoique la paix ne soit pas arrêtée et annoncée; nous vivons dans un rayon de vingt lieues comme dans un pays français.

A Arzew, tout est dans le plus grand calme; les postes de ce point militaire n'ont pas brûlé une amorce depuis plus de deux mois; à Oran on ne se doute pas le moins du monde que nous sommes en guerre. Le commerce va aussi bien que possible, la confiance est établie on ne peut mieux partout.

Le temps s'est remis au beau, la santé des troupes est bonne, nos hôpitaux sont presque sans malades. Le général Bugeaud est attendu dans quinze jours.

Nous avons reçu des approvisionnemens qui ont fait baisser le prix trop élevé des viandes.

Le dernier paquebot arrivé d'Afrique à Toulon a apporté la lettre suivante :

Mascara, le 11 février 1842.

La dernière sortie exécutée par nos troupes, sous les ordres du lieutenant-général de Lamoricière, a eu d'immenses résultats. Nous avons enlevé aux Hachem une énorme quantité de bétail, et conduit en ville 300 des leurs, hommes et femmes, dont deux proches parents d'Abd-el-Kader.

Etant en campagne, nous avons appris que l'émir s'était réfugié dans le Maroc, où Ben-Thami l'a suivi. Les Hachem ne peuvent donc compter que sur leurs propres forces, ce qui nous fait espérer qu'ils se décideront enfin à faire leur soumission.

L'état sanitaire de la garnison est assez satisfaisant. Je profite du départ d'un espion, se rendant à Mostaganem, pour vous faire passer ces quelques mots.

#### ACTES OFFICIELS.

Par ordonnance royale, M. de Batsale, receveur particulier des finances à Orthez, est nommé receveur général à Gap.

M. de Carbonel, receveur-général des finances du département de l'Aveyron, passe à la recette générale de Carcassonne. M. de Carbonel est remplacé à Rodez par M. le baron de Balthazar, receveur-général des Hautes-Alpes.

Deux arrêtés de M. le ministre des travaux publics renferment les dispositions suivantes :

1° M. Coutie, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, actuellement chargé d'un service d'arrondissement, dans le département du Lot, sera chargé de l'arrondissement d'Avignon (Vaucluse).

2° M. Rebours, ingénieur ordinaire, attaché au service du département de la Corse, sera chargé de l'arrondissement du Blanc (Indre), en remplacement de M. Pille, appelé à une autre destination. (Moniteur.)

— Par arrêté du ministre de l'instruction publique, M. Desdanoit, ancien recteur de l'Académie de Clermont, est nommé recteur honoraire.

Par un autre arrêté de M. le ministre de l'instruction publique :

M. Masimbet, agrégé de grammaire, est attaché au collège royal Saint-Louis, en qualité d'agrégé suppléant;

— M. Vitet, conseiller-d'état, membre de la chambre des députés, vient d'être nommé membre de la commission des théâtres royaux, en remplacement de M. le lieutenant-général baron de Lascours, commandant la 19<sup>e</sup> division militaire.

#### Bulletin de l'Extérieur.

CHAMBRE DES COMMUNES. — Séance du 18.

Le capitaine Peuhell se lève et dit : Je désirerais savoir l'effet qu'aura la proposition relative à la mise d'un droit sur le poisson, sur la convention avec la France, passée en 1839, à l'égard du droit exclusif de pêcherie, dans un rayon de trois milles de la côte d'Angleterre. Je crois devoir appeler l'attention de la chambre sur cette matière. Si tous les navires français avaient le droit de pêcher sur nos côtes, et d'apporter et mettre en vente leurs poissons au marché de Kent et ailleurs, il en résulterait que nos pêcheries pourraient être ruinées.

Sir Robert Peel a répondu que cette affaire serait prise en sérieuse considération.

— A la chambre des communes, ainsi qu'à la chambre des lords, le plan financier de sir Robert Peel est l'objet des attaques les plus vives. Dans la séance du 18, M. Baring a dit qu'il croyait de son devoir de combattre ce plan à outrance. « La taxe du revenu, a-t-il ajouté, est une mesure impie. Ce que je lui reproche surtout, c'est de n'établir aucune distinction entre des propriétés sans analogie. Ne devrait-on pas faire une différence marquée entre les biens que le fils trouve dans la succession de son père et ceux qui sont le produit du travail? On aurait pu réaliser l'argent qui était nécessaire sans recourir à de pareils moyens. Par exemple, certaines taxes ont été réduites. On les ferait revivre, on aurait pu puiser des fonds à des sources plus pures que celles que l'on veut faire dans les revenus de l'état.

— Pourquoi ne pas imposer sur les spiritueux et le timbre, en Angleterre, les mêmes taxes qui sont établies en Irlande? Les marchands de la cité de Londres n'ont pas attendu pour réclamer, par voie de pétition, contre la taxe du revenu, à laquelle ils ont reconnu un caractère odieux d'inquisition. On sait la manière dont fut accueillie en 1816 une mesure analogue, et je le proclame ici hautement, dussé-je être le seul opposant à cette mesure, je tiendrais à honneur d'avoir élevé dans cette enceinte ma voix contre elle. »

— Voici l'analyse que le journal le *Times* donne du budget anglais de 1842 à 1843 :

Evaluation totale de l'augmentation du revenu.... 4,300,000 liv. st.  
Evaluation totale du déficit actuel..... 3,780,000

Excédant..... 520,000 liv. st.

Le *Morning Chronicle* fait les réflexions suivantes sur la résolution adoptée par S. M. la reine de se soumettre, en ce qui concerne la liste civile, à la taxe du revenu (*income tax*). On se trempait gravement si

l'on s'imaginait que cette résolution de la reine est un avertissement donné à la nation de suivre son exemple et de se soumettre, sans mot dire, au paiement de l'impôt. En effet, S. M. n'a pas entendu s'associer par cette résolution à la responsabilité que le projet financier de sir Robert Peel fait peser sur le ministère. S. M. n'approuve ni de désapprovoe le projet; seulement elle a déclaré que si le ministère parvenait à le faire agréer, elle partagerait le sort du peuple, attendu qu'elle ne voulait pas s'en séparer.

— Le *Sun* annonce que sir Henry Hardinge est nommé général en chef des 10,000 hommes de troupes qui partiront prochainement pour l'Asie.

— On lit dans le même journal :

« L'année dernière le duc de Wellington a déclaré en plein parlement que l'Angleterre ne devait point faire la guerre sur une petite échelle, et que la dignité nationale lui imposait l'obligation de prouver au monde entier qu'en s'engageant dans un système d'hostilités elle y entrerait dans un but sérieux; or le moment est venu de mettre en pratique ce que le noble duc a si bien exprimé en théorie. Nous fisons la guerre en Chine et dans l'Asie, et ce ne sont pas assurément de petites guerres. Ajoulez, qu'il nous faut surveiller les Birmanes et entretenir en Amérique des forces considérables pour certaines éventualités. Si les pertes que nous avons faites dans l'Asie sont telles que les journaux les annoncent, il est évident que 10,000 hommes envoyés comme renfort dans l'Asie ne suffiraient pas pour rétablir la balance entre nous et nos ennemis; il en faudrait au moins 20,000. Dans ces contrées tout dépend de l'opinion; aussi espérons-nous que le gouvernement comprendra que, pour réparer l'échec de nos armes, il importe d'établir par des faits que la Grande-Bretagne n'a rien perdu de sa puissance, et qu'elle est décidée à maintenir sa suprématie sur le vaste empire qui obéit à ses lois.

ETATS-UNIS. — Le paquebot *Iowa*, arrivé hier de New-York, nous apporte les journaux de cette ville jusqu'au 25 février. Depuis les dernières dates il ne s'est passé d'important qu'un incident relatif à l'affaire de la *Creole*.

Dans sa séance du 20, le congrès avait reçu communication des mesures prises par le pouvoir exécutif pour obtenir justice du gouvernement anglais. Parmi ces pièces se trouvait une protestation de M. Webster, qui n'était pas encore publiée, mais que tout le monde s'accorde à représenter comme très énergique.

Les nouvelles de Saint-Domingue que nous trouvons dans les journaux américains s'arrêtent au 30 janvier. Rien n'avait encore été décidé relativement à l'affaire du consul français du Port-au-Prince.

MEXIQUE ET TEXAS. — Par le steamer *New-York*, on a reçu à la Nouvelle-Orléans des nouvelles de Galveston du 3 février.

« Nous apprenons, dit le *Civilian and Galveston Gazette* du 5 février, que le général Houston, à qui Santa-Anna doit la vie et la liberté, lui a écrit pour lui demander quelles sont ses véritables intentions au sujet du Texas. Il lui offre de décider l'affaire par la voie des négociations ou celle des armes. Le général Houston lui propose, dit-on, une rencontre à la vallée des Nueces, dans laquelle chaque Texien aura contre lui trois Mexicains, et à la condition que le résultat de cette rencontre fixe le sort du Texas. Le journal ajoute qu'il n'est pas un Texien qui ne soit disposé à tenir l'engagement que prend le général Houston. »

Voici ce que nous lisons dans le rapport du capitaine Caequeray de Beaumont :

« A mon départ de Vera-Cruz, on devait enterrer à Mexico, avec pompe, la jambe que Santa-Anna a perdue lors de la descente des Français à la Vera-Cruz, après la prise du fort de Saint-Jean-d'Ulloa.

« Le pays était assez tranquille. Il était question que Tabasco devait se mettre sous la dépendance de Santa-Anna. Le Yucatan avait envoyé des propositions pour en faire autant, mais à des conditions telles, que le gouvernement ne les a pas acceptées.

Il y a une loi qui autorise les étrangers à acheter des terrains dans la république. »

ESPAGNE. — Le *Patriota* publie la lettre suivante de son correspondant d'Algésiras, en date du 7 :

« Une galiole hollandaise, venant des Pays-Bas avec 250 caisses de fusils, avec destination pour Marseille, est venue mouiller dans la baie de Gibraltar; le gouverneur anglais, sur les instances de notre consul, lui a enjoint de remettre à la voile.

— On a introduit récemment du salpêtre par la montagne de Ronda; mais je crois qu'il n'a pu en passer jusqu'à présent qu'une petite quantité.

« Bujante est parti pour l'Angleterre, et la junte christine en ce moment à Gibraltar, a reçu de fortes sommes d'argent, entr'autres 75,000 f., qui se trouvaient entre les mains d'un Navarrais et qui n'avaient pas été distribués en octobre.

— Le baron du Solar est aussi à Gibraltar et il figure parmi ces Messieurs.

« Le plan qu'ils paraissent avoir adopté est de s'emparer de points fortifiés et de s'y maintenir tant qu'ils pourront. »

L'ordre a été donné de mettre sur un pied de défense respectable toutes les places du 2<sup>e</sup> district militaire; l'importante cité de Barcelone est comprise dans cette mesure.

— On lit dans le *Constitucional* de Barcelone du 14 :

« Nous pouvons enfin assurer que la suspension de l'ayuntamiento va être levée, et que les trois bataillons de milice nationale dissois à l'époque de l'état de siège seront réorganisés. Déjà doit être arrivé à Barcelone l'ordre de faire disparaître ces deux restes de l'état exceptionnel. L'ayuntamiento devra mettre autant de réserve que de prudence dans la réorganisation de ces bataillons, afin d'éviter le relâchement des scènes fâcheuses provoquées par un petit nombre d'esprits turbulents. »

SUISSE.—On lit dans le *Journal de Genève*: L'arrêté du conseil d'état du Tessin qui exclut les prêtres des foctions municipales est le sujet de toutes les conversations. Les membres du clergé, qui jusqu'ici ont siégé en nombre dans le grand-conseil, veulent venir dans cette mesure un acheminement à leur exclusion prochaine de la représentation nationale.

TURQUIE. — On écrit de Constantinople, 23 février, à la *Gazette universelle de Leipzig*:

« Depuis les protestations des ambassadeurs des grandes puissances, on remarque une grande activité dans les préparatifs militaires de la Porte-Ottomane. Les milices de l'Asie qui avaient reçu l'ordre de rentrer dans leurs foyers, ont reçu tout-à-coup cet ordre.

— Saïd-Pacha a reçu l'ordre de se rendre en Romélie avec 3,000 hommes de cavalerie irrégulière; 1,200 hommes de cavalerie arrivent du Diarbékir.

— 20,000 hommes partent incessamment pour la Syrie; douze batteries de la forteresse de Saint-Jean d'Acre seront mobilisées. On envoie un grand nombre d'ouvriers pour l'arsenal; on va jusqu'à dire que la flotte entière sera armée et équipée.

— On voit que la Porte-Ottomane veut se mettre en état d'agir avec indépendance et énergie. »

#### Intérieur.

PARIS, 20 MARS.

Hier, la 7<sup>e</sup> légion de la garde nationale a relevé la 8<sup>e</sup> qui était de service au palais des Tuilleries.

LL. MM. ont reçu dans la soirée MM. les ministres du commerce et de l'instruction publique, MM. les ministres de Danemark et de Grèce, M. le président de la chambre des députés, M. Barthélemy, premier président de la cour des comptes, M. le duc de Marmier, MM. les généraux Despauw-Cubières et Berthezène, plusieurs autres pairs de France et plusieurs députés.

— La commission qui est chargée d'examiner le projet de loi sur les chemins de fer a choisi M. Dufaure pour rapporteur.

— Quelques journaux ont cru pouvoir préciser de la manière suivante les décisions de la commission chargée d'examiner la proposition Golbey :

1<sup>o</sup> L'envoi du *Moniteur universel* dans toutes les mairies et bibliothèques du royaume. En conséquence, son tirage se ferait au moins à 45 mille exemplaires;

2<sup>o</sup> Un *Bulletin des séances* de la chambre serait publié chaque jour, pendant la session, aux frais de l'état, et mis à la disposition des journaux, en autant d'exemplaires qu'ils le voudraient, moyennant un prix modique; ce bulletin devrait être envoyé à tous les abonnés de chaque

journal qui l'accepterait, et tiendrait lieu du compte-rendu des séances, publié ordinairement dans chaque journal;

3<sup>o</sup> L'administration actuelle du *Moniteur universel* serait chargée de présenter à la chambre le plan d'exécution de ce bulletin;

4<sup>o</sup> Les sténographes du *Moniteur* seraient asservis et placés sous la surveillance du bureau de la chambre;

5<sup>o</sup> La publication du bulletin commencerait le 1<sup>er</sup> novembre prochain.

— La blessure de M. Lacrosse inspire à ses amis moins d'inquiétudes. Après la saignée pratiquée hier au soir et l'extraction de la balle, la fièvre a diminué, le malade a passé une assez bonne nuit, et aujourd'hui il est beaucoup plus calme.

— Nous avons annoncé d'après le *Mémorial Bordelais*, que l'autorité vient d'enjoindre aux officiers carlistes qui sont à Bordeaux d'en partir immédiatement, en leur assignant pour résidence des villes de l'intérieur de la France.

Le même ordre vient d'être donné sur toute la ligne des Pyrénées. Nous lisons, en effet, dans l'*Emancipation* de Toulouse du 17 :

— Nous apprenons que le baron de Meer, ex-capitaine-général de Catalogne, et le général Breton, ex-commandant de Taragonne, ont déjà reçu l'ordre de quitter Montauban. La mesure a atteint aussi notre ville. M. le comte de Johollar et diverses autres noblesses car

camarade, et avant-hier il se présentait pour la vingtième fois peut-être à son logement, lorsque les agents qui y étaient en observation l'interrogeaient et apprirent de lui le motif de sa démarche. Cette première indication mit sur la trace du fugitif, qui, dans sa conversation avec son ancien compagnon d'armes, n'avait fait mystère d'aucune de ses habitudes. Hier, entre midi et une heure, les agents, se faisant accompagner de l'ami de R..., qui, bien à son insu, les avait mis à même de découvrir la retraite de celui-ci, se présentèrent dans un cabaret de la commune de la Villete, où il fut trouvé attablé en compagnie de plusieurs buveurs, et lui-même plongé déjà dans un état de complète ivresse.

Amené à la préfecture de police, R... n'a pas cherché à dissimuler la soustraction dont il s'était rendu coupable; de la somme de 4,000 f. qu'il avait reçue, il ne lui restait plus que 15 fr.; le reste avait été dépensé en orgies, car, à ce qu'il avoue lui-même, depuis le moment du vol, il n'a pas cessé d'être ivre: J'avais fait une faute, dit-il, il a bien fallu m'étonner pour n'en pas calculer toute la gravité.

(G. des Tribunaux.)

— On lit dans *l'Insulaire français* de Bastia:

« On nous mande de Livourne quelques renseignements sur un duel qui a eu lieu, à la fin de février, aux environs de notre ville, entre le fils du général Exelmans, lieutenant sur le brick *le Grenadier*, en station à Livourne, et un jeune Italien. Quoique ce duel ait été à peu près ignoré à Bastia, nous sommes parvenus à nous procurer des renseignements que nous avons puisés à une source certaine.

Le duel, qui n'avait pu avoir lieu à Livourne, les combats singuliers étant sévèrement prohibés en Toscane, les deux adversaires convinrent de se rendre en Corse pour vider leur querelle. Ils prirent leurs mesures pour pouvoir partir immédiatement après le combat. Les deux adversaires et leurs témoins se rendirent à Lupino, près de la mer, à quelques pas de Bastia. Le lieutenant Exelmans laissa le choix des armes à son adversaire, qui se décida pour l'épée. Le combat engagé, le jeune Italien recula de manière à rendre tout combat impossible. C'est alors que le lieutenant Exelmans lui déclara qu'il était loin d'exiger du sang pour réparation de l'outrage qu'il avait reçu, et qu'une rétractation par écrit lui semblait une réparation suffisante avec un homme qui paraissait reculer devant le combat qu'il avait accepté.

Cette proposition fut agréée, et le duel terminé de cette manière. Les deux adversaires se rembarquèrent immédiatement sur un brick de commerce qui, sans savoir ce qui devait se passer, les attendait en mer. C'est ainsi que s'est terminée une affaire qui aurait pu avoir des suites funestes.

Maintenant, pour nos lecteurs de Bastia, nous ajouterois que l'Italien et ses deux témoins ont été arrêtés en débarquant à Livourne, et conduits à la forteresse. Le lieutenant Exelmans, consigné à bord du brick *le Grenadier*, a vu bientôt ses arrêts levés. La cause de ce duel avait été une discussion qui s'était engagée à la suite d'un épisode peu important survenu au bal que donnait le gouverneur de Livourne, et auquel assistaient les deux adversaires. C'est le mardi 22 février que ces événements se sont passés à Bastia. »

— La nouvelle du décès de M. Auguste Nourrit est heureusement dénuée de tout fondement. Une lettre toute récente de la Nouvelle-Orléans, où M. Auguste Nourrit est engagé et réside depuis plus d'un an, annonce que, dans *les Huguenots* qui viennent d'être représentés pour la première fois à la Nouvelle-Orléans, il a obtenu un très-grand succès.

#### CHRONIQUE INDUSTRIELLE.

*Le Commerce* annonce que les propriétaires vignicoles de la Gironde ont choisi huit délégués pour défendre leurs intérêts à Paris où ils sont attendus sous peu de jours.

#### CHRONIQUE JUDICIAIRE.

L'affaire du couvent du Bon-Pasteur contre le *Précateur de l'Ouest*, a été appelée le 18 devant le tribunal correctionnel d'Angers.

Le gérant du *Précateur* ayant interjeté appel du jugement rendu le samedi précédent, et que nous avons fait connaître, l'affaire n'a pu être plaidée au fond. Les questions préjudiciables se trouvent maintenant portées devant la cour royale d'Angers.

Le *Précateur* donne à ce sujet les explications suivantes:

« Nous avons cru devoir saisir par voie d'appel une juridiction supérieure des questions produites par nous devant le tribunal à l'audience du samedi 12 mars.

« Ces questions, on a pu le reconnaître, sont en effet considérables; elles ne se réfèrent pas seulement aux intérêts privés du procès, mais encore et surtout aux intérêts du pays, aux droits de la presse en général.

La première de ces questions est celle-ci :

« Des articles signalant les abus de diverses sortes, que comportent le régime intérieur et l'existence illégale d'un couvent non autorisé, peuvent-ils être poursuivis sous prétexte de diffamation par des personnes prenant le titre de religieuses et prétendant faire partie de cette communauté non autorisée?

« Voici la seconde question qui ne se présente que subsidiairement à la première :

« Un journal qui a rendu compte d'un événement public, d'un événement qui a eu toute une population pour témoin, qui soutient ne l'avoir fait qu'avec réserve, qu'après loyale et scrupuleuse information, qui offre ses preuves, désigne et assigne lui-même ses témoins, a-t-il le droit de les faire entendre publiquement devant le tribunal pour justifier de la fidélité et de l'exactitude de son récit; ou bien au contraire n'a-t-il d'autre moyen de produire ces preuves et témoignages que de se porter dénonciateur et de les soumettre à une instruction SECRÈTE à laquelle il ne pourra assister?

En présence de pareilles questions, notre devoir était de les présenter à l'examen de toutes les juridictions. Leur importance le commandait. Leur discussion d'ailleurs, portée au siège même du gouvernement, doit avoir pour le pays ce suprême avantage de rendre flagrante aux yeux du pouvoir exécutif (à l'appréciation exclusive duquel elle est, prétendent, abandonnée), l'ilégalité de l'existence du Bon-Pasteur.

Par suite de l'appel formé au nom du *Précateur*, l'affaire se trouve ajournée jusqu'à ce qu'il ait été définitivement statué par toutes les juridictions compétentes sur les questions de droit qui sont l'objet de cet appel.

Un procès en diffamation avait été intenté à la *Gazette d'Auvergne* par M. le commissaire de police Vernet, relativement à un compte-rendu des événements de Clermont.

A l'audience du 18 mars, M<sup>e</sup> Berryer s'est plaint du retard de quatre mois et demi apporté par le procureur-général dans la poursuite, alors qu'elle devait avoir lieu à la plus prochaine session des assises.

M<sup>e</sup> Berryer a plaidé deux moyens de nullité, tirés l'un de ce que les citations ont été données irrégulièrement, et principalement de ce que la cause qui devait être appelée le 7 mars a été renvoyée à la session extraordinaire sans qu'un arrêt de la cour soit intervenu; l'autre, de ce que la plainte n'articulait pas les faits prétendus diffamatoires et procédaient en termes généraux.

Après les répliques successives du procureur-général et de M<sup>e</sup> Berryer, la cour se retire dans la chambre du conseil et, après deux heures de délibération, rend un arrêt par lequel :

« Considérant que le gérant de la *Gazette* n'a pas été régulièrement cité; et qu'une ordonnance du président prononçant la remise de la cause, n'a pu suppléer à cette citation, elle déclare nuls et non avenus les actes qui ont été faits, sauf au ministère public à se pourvoir de nouveau; dit qu'il n'y a pas lieu à statuer sur le surplus des conclusions. »

#### AFGHANISTAN.

Les événements dont cette contrée vient d'être le théâtre donnent sans doute aux détails suivants, que nous extrayons de la *Revue des Deux-Mondes*, un grand intérêt d'actualité.

Il y a peu de jours encore, les représentants de la Russie et les ministres de l'Angleterre se retrouvèrent à Londres dans un banquet, et, pendant ce temps, les deux peuples continuaient, dans les vastes espaces de

l'Asie centrale, cette lutte sourde, incessante, infatigable, qu'ils y ont engagée depuis des siècles, et qui finira un jour par les y mettre face à face. C'est l'Afghanistan qui est le principal théâtre de cet antagonisme; c'est la grande route de l'Inde, le chemin qu'ont pris tous les conquérants, et ça toujours été pour la puissance anglaise une question de vie et de mort d'empêcher qu'aucune autre influence que la sienne prédomine dans cette partie de l'Asie centrale. Elle n'a jamais cherché des conquêtes de territoire: elle n'est déjà que trop embarrassée de l'étendue de ses possessions indiennes: quand, en 1833, elle se détermina à envoyer une expédition au-delà de l'Indus pour rétablir le shah Soudja sur le trône des Afghans, elle ne le fit qu'après que les intrigues de la Russie, en poussant la Perse sur l'Afghanistan, lui eurent enlevé toute alternative; car, ce qui rend l'influence russe d'autant plus difficile à saisir et à combattre, c'est que la Russie n'intervient jamais qu'indirectement, et qu'elle n'apparaît que sous les couleurs de la Perse, qui est sous sa main. Dès 1836, nous voyons M. Ellis, chargé d'affaires anglais à Téhéran, écrire à lord Palmerston: « J'ai la conviction bien arrêtée que le gouvernement anglais ne peut permettre l'extension de la monarchie persane dans la direction de l'Afghanistan, sans mettre en danger la tranquillité intérieure de l'Inde; cette extension amènerait l'influence russe au seuil même de notre empire; et comme la Perse ne veut pas, ou n'ose pas entrer en alliance étroite avec la Grande-Bretagne, notre politique doit être de la considérer non plus comme un ouvrage avancé pour la défense de l'Inde, mais comme la première ligne d'où commencer l'attaque. »

Mais peut-être convient-il de donner un aperçu rapide de la situation du pays au moment où l'expédition anglaise en changea la face. Le fondateur de l'empire des Afghans, Ahmed-Schah, était mort en 1773, laissant sur le trône son fils, Timour-Schah, qui régna vingt ans, et mourut en 93. Ses trois fils, Mahmoud, Zehman et Soudja, se divisèrent, et, au milieu de leurs troubles domestiques, une tribu rivale, celle des Barukzis, se partagea la monarchie des Afghans. Des descendants de la famille légitime, un seul garda une portion de l'héritage paternel; ce fut le fils de Mahmoud, Kamram, qui est aujourd'hui le souverain de Hérat, capitale du Khorasan afghan. Les quatre villes royales de l'Afghanistan sont: Caboul, Candahar, Ghizni, Peschawar. Dost-Mohammed, le chef de la tribu usurpatrice des Barukzis, avait établi son autorité à Caboul; un de ses frères était à Ghizni, et un autre à Candahar. Peschawar avait été distrait de la monarchie des Afghans, et était tombé sous la suzeraineté du fameux roi de Lahore, Runjet-Singh.

Des trois descendants de la race légitime, un était mort, et les deux autres s'étaient réfugiés à Loudianah, chez les Anglais, qui leur faisaient une pension. Le premier, Zehman, était aveugle, son frère Mahmoud lui ayant fait crever les yeux; le second, shah Soudja, après avoir eu des aventures inouïes et tenté deux fois de reconquérir son royaume, s'occupait philosophiquement à écrire ses mémoires, quand les Anglais vinrent le prendre et le replacer sur son trône. Alexandre Burnes, l'homme du monde qui connaissait le mieux l'Asie, regardait les deux princes légitimes comme tout-à-fait incapables de relever la monarchie des Afghans. Il avait toujours conseillé au gouvernement de l'Inde de soutenir la cause de Dost-Mohammed, le conquérant de Caboul, et de l'aider à réunir sous sa domination toutes les principautés dispersées pour en faire une barrière entre l'Inde et la Russie. « Si nous pouvons, écrivait-il, rétablir l'union dans la famille des Barukzis, ce que je regarde comme très-raisonné, nous éleverons dans ce pays, au lieu d'états divisés et ouverts à toutes les intrigues, une barrière qui préservera nos possessions. » Dost-Mohammed passait en effet pour l'homme le plus habile et le plus brave soldat des Afghans. Peut-être ces qualités même ont-elles inquiété les Anglais; toujours est-il qu'ils ont préféré se faire de lui un ennemi. Plusieurs causes, toutefois, tendaient déjà à jeter Dost-Mohammed dans les bras de la Russie. Peschawar, qui était un desapanages du royaume de Caboul, était aux mains de Runjet-Singh, l'allié fidèle de l'Angleterre, qui le resta jusqu'à sa mort. Fort de cette protection redoutée, le roi de Lahore se riait de toutes les tentatives de Dost-Mohammed pour recouvrir cette portion de ses états. De plus, Dost-Mohammed était l'ennemi mortel, l'ennemi de caste de Kamram, prince de Hérat, le seul descendant régnant de Timour, et Kamram était encore le protégé de l'Angleterre. Les destinées de l'Asie, et celles de l'Europe peut-être, se sont long-temps agitées et s'agitent sans doute encore autour des murailles de cette ville ignorée. Hérat est située à environ cent cinquante lieues entre Ispahan et Caboul. Le schah de Perse prétend avoir des droits de suzeraineté sur l'Afghanistan, et, quand il les oublie, la Russie se charge de les lui rappeler. C'est ainsi qu'en 1836, nous voyons le schah commencer le siège de Hérat, et le continuer pendant plusieurs années au milieu des plus curieuses vicissitudes. C'est un officier russe qui dirige les opérations du siège, pendant qu'un lieutenant anglais, Eldred Pottinger, se jette dans la place et en dirige la défense. M. Mac-Naill, le représentant anglais à la cour de Perse, écrivait à son gouvernement le 1<sup>er</sup> août 1838: « Si Hérat tombe, la Russie devient la maîtresse sans partage des destinées politiques et commerciales de l'Asie centrale; car, l'Angleterre se trouvant rejetée jusqu'à l'Indus, Khiva et Bokara seront forcés de se soumettre si on les attaque, tandis que la Perse et l'Afghanistan seront déjà entièrement à la disposition de la Russie. »

En même temps, des agents russes déguisés parcouraient toutes les contrées de l'Asie, Balkh, Bokara, Caboul, Lahore, et l'Inde anglaise; ils cherchaient à nouer des relations directes avec les indigènes, et lord Auckland, gouverneur des Indes, écrivait au comité secret à Londres: « Je vous ai dit que je ne croyais pas à la stabilité de la domination persane dans les contrées afghanes; mais il y a une marche ouverte aux agents de la Russie dans les efforts qu'ils font pour étendre l'influence de leur nation, et qu'ils paraissent devoir préférer à celle d'établir la domination directe de la Perse sur l'Afghanistan. On peut induire, de leur langage et de leurs démarches, qu'ils veulent, d'un côté, paraître aider la Perse à établir sa suprématie générale sur tous les chefs afghans, et de l'autre protéger ces chefs contre toute attaque. Ceci peut bien servir les vues immédiates de la Perse, mais cela peut avoir aussi pour effet définitif, dans l'état d'anarchie de l'Afghanistan, de donner à la Russie l'arbitrage et le protectorat de tous les chefs de ces pays. Je n'ai pas besoin de dire que nous aurions le droit et l'intérêt les plus clairs à réclamer contre de pareils procédés, car la Russie ne peut avoir aucun motif légitime pour étendre ses relations politiques à l'Afghanistan, tandis que nous sommes nécessairement intéressée à la paix et à l'indépendance de ce pays par proximité et par position. »

Le gouvernement anglais réclamait, en effet, mais le gouvernement russe niait ou déavouait ses agents et continuait ses manœuvres. Cependant l'Angleterre eut bientôt des preuves positives à donner de l'intervention russe dans les affaires de l'Afghanistan. Dost-Mohammed, trouvant les Anglais fidèles à leur allié Runjet-Singh, et ne pouvant obtenir d'eux qu'ils achetaient son alliance au prix de la restitution de Peschawar, disait à Burnes: « Je n'ai plus d'espoir dans votre gouvernement, je serai obligé d'avoir recours à d'autres. Je le ferai pour sauver l'Afghanistan et pour mon propre honneur, et non par mauvais volonté pour les Anglais. » Alors il adressa à l'empereur de Russie une lettre dans laquelle il lui disait: « Le gouvernement britannique me montre de mauvaises dispositions, et si votre impériale majesté voulait arranger les affaires dans le pays afghan et m'assister, elle ferait de moi son obligé. J'espère que votre majesté impériale me fera la faveur de me permettre d'être admis, comme les Persans, sous la protection du gouvernement russe. Je puis rendre, avec mes Afghans, des services utiles. » L'empereur de Russie répondit en promettant que, dès que le schah de Perse aurait pris Hérat, il enverrait de l'argent et des troupes à Dost-Mohammed contre

Runjet-Singh, et qu'à son défaut, le gouvernement russe donnerait tous les secours nécessaires. Ce fut alors qu'un agent russe, appelé Vicowich, qui joue dans ces affaires un très-grand rôle, et qui eut depuis une aventure très-surprenante, arriva à Caboul, chez Dost-Mohammed, avec un envoyé persan. Alexandre Burnes y était déjà, et ces deux hommes, remarquables à juste titre, se trouvèrent en présence.

Ce ne fut pas sans répugnance et sans effort que Dost-Mohammed se donna à la Russie. Il sentit que la force était, pour le moment du moins, du côté de l'Angleterre, que les Anglais seuls pouvaient l'aider à fonder et à maintenir une monarchie. L'influence de Burnes l'avait déterminé à faire une dernière tentative pour s'assurer l'amitié de l'Angleterre. Il avait même renoncé à sa haine héritaire contre Kamram, et il disait à Burnes: « J'oublierai la querelle de sang qu'il y a entre moi et Kamram, et j'irai avec mes meilleures troupes au secours de Hérat. Tout ce que je demande, c'est d'être garanti contre la colère de la Perse dont j'aurai refusé les offres, d'être protégé contre les agressions des Sikhs (Lahore) pendant mon absence, d'être reconnu par vous comme émir de Caboul, et de recevoir une subvention pour les troupes que j'emploierai à votre service. » Il ajoutait même qu'il ne parlerait pas jusqu'à nouvel ordre de la restitution de Peschawar. Burnes, se croyant sûr de l'appui de son gouvernement, avait tout promis. Dost-Mohammed voulait renvoyer l'agent russe Vicowich et l'envoyer persan sans les entendre, mais Burnes l'engagea à les recevoir et à prendre leurs dépêches. L'habile Anglais en prit des copies et les envoya à lord Auckland. Nous ne savons quelles furent les causes qui dirigèrent la conduite du gouverneur-général; mais il paraît qu'il rompit toutes les négociations que Burnes avait conclues avec tant de peine et de succès, et lui enjoignit de déclarer à Dost-Mohammed qu'il avait agi sans instructions. La colère du chef afghan fut égale au découragement de Burnes, qui dut céder la place et la victoire aux agents de la Russie, et un traité fut signé entre les sirdars des Afghans et le schah de Perse, traité garanti par le comte Simonich, ministre russe à Téhéran, et qui établissait l'influence russe dans l'Afghanistan comme dans la Perse. Burnes ne se relia pas sans donner un dernier avertissement à son gouvernement, et il lui écrivit: « Quant à la Russie, ses manœuvres sont devenues si évidentes, que je présume qu'il faut qu'elle désavoue M. Vicowich et M. Goutte pour ses émissaires, ou qu'on la rende responsable de leurs démarques. Il ne me reste qu'à exprimer de nouveau ma conviction profonde, fondée sur une longue étude des événements de l'Asie centrale, que des conséquences de la nature la plus sérieuse sortiront inévitablement de ces démarques, si le gouvernement anglais n'y met pas l'opposition la plus prompte, la plus active et la plus décidée. »

Ces sollicitations pressantes ne furent pas négligées. Le gouvernement anglais adressa directement des plaintes au cabinet de Saint-Pétersbourg, et ce furent sans aucun doute les copies faites par Burnes et envoyées à lord Auckland à Simlah, qui servirent de texte à la dépêche que le marquis de Clariacard remit au gouvernement russe, et dans laquelle l'ambassadeur anglais, ne gardant plus aucun méprisement, disait:

« Le soussigné est chargé de déclarer au cabinet de Saint-Pétersbourg que le gouvernement britannique a entre les mains une copie du traité conclu entre la Perse et le souverain de la principauté de Candahar, qui fait partie de l'Afghanistan traité dont l'accomplissement est garanti par le comte Simonich, et dont les stipulations blessent les intérêts de l'Angleterre. Ce traité attribue à la Russie le droit d'obliger la Perse à s'emparer de Hérat, et à remettre cette ville au prince de Candahar. Ce dernier réunira la principauté de Hérat à ses autres possessions, mais sous la condition de payer tribut à la Perse. Ce traité stipule aussi le droit de la Russie d'obliger la Perse à protéger le souverain de Candahar contre toute attaque, quelque côté qu'elle puisse venir. A la vérité, cette stipulation ne fait aucune allusion formelle à l'Angleterre; mais l'intention des diverses parties figurant au traité, est évidente dans le projet principal du traité, dont le cabinet britannique possède une copie. Dans cet original, les expressions sont moins circonscrites, et il est fait mention expresse de l'Angleterre comme d'une des puissances contre lesquelles la Russie, concurremment avec la Perse, doit soutenir les princes de Candahar. »

Le soussigné est encore chargé de déclarer qu'un agent russe, nommé Vicowich, qui souvent se donne le nom d'Omar-Bey, et qui annonce qu'il est attaché à l'état-major du commandant-général d'Orembourg, a porté des lettres de l'empereur de Russie et du comte Simonich au prince de Caboul. Des copies de ces lettres sont entre les mains du gouvernement britannique. Le comte Simonich a toujours gardé le plus profond silence sur la mission de cet agent avec le ministre anglais à Téhéran. Cette réserve aurait sans doute semblé inutile, si cet agent n'avait été chargé que de porter les lettres qui lui avaient été confiées, et si sa mission n'avait rien eu qui pût blesser les intérêts de l'Angleterre. Mais le gouvernement britannique a la preuve que le comte Simonich a annoncé au schah de Perse que cet agent russe devait conseiller au prince de Caboul de rechercher l'appui et le secours du gouvernement persan dans la lutte qu'il soutient contre le souverain de Lahore, Runjet-Singh; et les rapports reçus par

Malgré tous ces avertissements, le gouvernement de l'Inde commença cette campagne qui devait un jour porter des fruits si funestes pour l'Angleterre.

## VARIÉTÉS.

## UNE ENTREVUE AVEC LE PAPE.

Un correspondant du journal *the New-York american* lui a communiqué les détails d'une audience que, pendant son séjour à Rome, le Pape voulut bien lui accorder. Ce correspondant appartient à l'église luthérienne, qui est la religion dominante en Angleterre, et qui compte aux Etats-Unis un nombre assez considérable de congrégations.

Je ne vous ai jamais parlé, dit ce correspondant, de l'entrevue que nous avons eu l'honneur d'avoir avec le Pape. A notre prière, le consul américain qui représente l'Union américaine près la cour de Rome, fit connaître au cardinal secrétaire-d'état désir que nous avions d'être présentés à Sa Sainteté. C'est, comme vous savez, le titre véritable qu'on lui donne dans les pays soumis à sa domination spirituelle. Quelques jours après, le consul reçut une réponse qui l'informait que l'audience était accordée, et en fixait l'époque. On nous fit également savoir qu'il était indispensable que les dames de la société fussent vêtues de noir et voilées, ce qui parut contrarier un peu la jolie miss Mary de Hartford. L'habit noir et les souliers devaient aussi faire partie du costume des hommes. La mise de ces dames et la nôtre furent conformes à ces prescriptions.

Le jour fixé nous nous rendîmes, vers les deux heures, au palais du Vatican, situé près de l'église de Saint-Pierre, merveilleux monument du génie et de l'art chrétien. Nous fûmes reçus à la porte d'une antichambre, par un des gardes en uniforme de la cour pontificale, uniforme unique en son genre, traversé de raies noires, rouges et jaunes, dont le dessin est attribué à Michel-Ange. Le garde portait l'épée et la hallebarde, le valet-de-chambre de service se tenait dans cette pièce. Après que nous eûmes déposé nos manteaux, ce valet de service nous conduisit au travers de la salle de réception dans un petit appartement où se trouvent tous les portraits des Papes, y compris celui du pontife actuel, Grégoire XVI. Nous eûmes attendre ici jusqu'à ce que le Pape fut prêt à nous recevoir. On nous offrit des sièges; l'ameublement était simple et modeste. Dans la salle de réception il n'y avait pour tout mobilier qu'une table de bois ordinaire, posée sur un tapis d'environ six pieds carrés. Le reste de l'appartement, carrelé en briques, comme le sont ordinairement toutes les maisons en Italie, n'était point couvert.

Après une demi-heure d'attente, le valet-de-chambre revint et nous fit passer dans une salle où nous trouvâmes le Pape à côté d'une table sur laquelle il s'appuyait en partie. Sa Sainteté portait une robe et une soutane de casimir blanc, qui est l'habit de l'ordre religieux auquel il a appartenu. Sa soutane était tout unie et boutonnée du haut jusqu'en bas; il portait sur la tête un bonnet de la même étoffe. Elle nous reçut avec une grâce parfaite, et l'affabilité de ses manières nous mit bientôt à notre aise. Nous déclinâmes nos noms, celui de notre pays, et nous attendîmes les questions qu'il lui plairait de nous adresser.

Ces questions prouverent qu'il était parfaitement instruit de tout ce qui se passait dans le monde politique. Il nous parla, en homme très-bien informé, de notre république et de ses institutions, de la méconnaissance qui existait entre notre gouvernement et celui de la Grande-Bretagne et des apparences d'une rupture entre les deux états. Ensuite, il nous questionna sur notre voyage et nos projets ultérieurs, et nous demanda si nous avions l'intention de visiter le Vésuve et le mont Etna, en exprimant en même temps le désir que notre séjour à Rome nous fût agréable. Je remarquai que le Pape se permettait rarement de diriger ses regards vers les dames de notre société. La cause en était due peut-être à l'étourderie de miss Mary, qui avait un peu soulevé le voile qui cachait sa figure.

Le Pape nous rapporta plusieurs anecdotes plaisantes du dernier carnaval. Ce fut d'une manière fort enjouée qu'il nous raconta l'aventure de l'archiduc d'Autriche à un précédent carnaval. Ce prince, assailli d'une grêle de pelotes de neige sur la place du Corso, s'était défendu avec une vaillance extrême, et avait laissé, en se servant des mêmes armes, la victoire indécise entre lui et ses agresseurs. La conversation avait duré environ une demi-heure quand le Pape s'inclina; c'était le signal du départ. Nous lui fimes à notre tour une profonde salutation, et nous quittâmes le palais. Sa Sainteté, pendant l'audience, tenait à la main gauche une tabatière d'or dont elle faisait un fréquent usage.

Quand le Pape est engagé dans une conversation qui lui est agréable, sa figure s'anime et devient très-expressive. Mais ordinairement son maintien est grave; son caractère approche même de la melanconie. Lorsqu'il est dans sa chapelle, des larmes coulent souvent des yeux du vieillard. On dirait que quelque pensée douloureuse assiége son

esprit. Depuis notre présentation, nous l'avons rencontré par hasard dans un quartier retiré de la ville, suivi de deux domestiques; il faisait une promenade à pied, et sa voiture le suivait à quelque distance. Le Pape avait été malade et paraissait encore très-faible; il nous reconnaît et nous salua affectueusement. Je l'ai vu ensuite remplissant les devoirs fatigants des cérémonies de la semaine sainte; il avait la voix forte et sonore et la démarche ferme. Grégoire XVI paraît avoir soixante-dix et quelques années. Plusieurs cardinaux sont plus âgés que lui. Il est difficile de voir une assemblée d'hommes plus distingués et plus respectables. Je doute qu'il y ait dans toute l'Europe un Conseil qui réunisse plus de savoir et plus d'intelligence.

Dans tous les salons de Paris et parmi les artistes, on s'occupe beaucoup en ce moment du festival historique religieux qui sera donné le 26 de ce mois, rue Vivienne, 51. Cent cinquante exécutans, l'élite des instrumentistes et des amateurs, concourront à cette solennité, dans laquelle on entendra pour la première fois en France l'oratorio si célèbre de Mendelssohn Paulus; trois fragments du Stabat de Palestina (1575), de Pergolèse (1736), de Rossini (1841); un psaume de Marcello (1775); un air de David pénitent, de Mozart; l'Ave Maria d'Arcadelt (1540); un air de Samson, de Haendel; un concerto de Beethoven, par Emile Prudent, etc.

\* La Gazette médicale recommande la poudre de charançon écrasé comme un remède souverain contre l'odontalgie. « C'est à M. Crescenzini que nous en devons la formule, dit ce journal. Il suffit d'écraser une douzaine de ces insectes entre le pouce et l'index, et de toucher la dent douloureuse avec le doigt imprégné du liquide résultant de l'écrasement. Malheureusement M. Crescenzini n'a pas les honneurs de la découverte. Il a été dévancé, il y a près de cinquante ans, par un de ses compatriotes, M. Gerbi, de Pise, qui attribue la même propriété à un insecte auquel il donne le joli nom de curculio antedontalgicus. Mais celui-ci assurait que le doigt imprégné du suc curculin conservait pendant une année entière sa vertu curative. Hirsh, dentiste de la cour de Weimar, vantait aussi vers le même temps la cocinella septempunctata. »

\* Mercredi dernier, dit le Sun, plusieurs pétitions ont été présentées à la reine à son lever. Dans le nombré, on en a remarqué une qui était couverte d'une enveloppe de satin blanc brodé en argent, et portant ces mots : « Ne m'oubliez pas. » Elle a été vivement admirée.

Les réimpressions de la traduction de Walter-Scott par Desauconpret se succèdent avec une rapidité qu'explique naturellement le mérite de ce beau travail accompli avec les conseils de l'illustre auteur, et pour ainsi dire sous ses yeux. Voici encore une nouvelle édition pour laquelle les éditeurs, MM. Charles Gosselin et Furne, ont mis en œuvre nos artistes les plus célèbres, peintres et graveurs. L'exécution typographique, connaît une nouvelle édition, en huit volumes, des œuvres de M. de Lamartine.

Librairie de FURNE, rue Saint-André-des-Arts, 55. — Librairie de CHARLES GOSELLIN, rue Saint-Germain-des-Prés, 9, éditeurs des Ouvrages de Lamartine, Byron, Chateaubriand, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION  
ORNÉE DE  
90 Gravures  
sur acier.

# ŒUVRES DE WALTER SCOTT 240 LIVRAISONS A 50 centimes. UNE PAR SEMAINE. La 1<sup>e</sup> est en vente.

**CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION** — Cette nouvelle édition formera 30 volumes in-8° sur papier velin satiné: elle sera ornée de 90 gravures en taille-douce (titres gravés avec sujets, vignettes, vues, portraits des principaux personnages, hommes et femmes, des romans de Walter Scott). Les 30 volumes et les 90 gravures seront publiés en 240 livraisons. Il en paraît une par semaine.

TRADUCTION DE FAUCONPRET.

Les souscripteurs de Paris qui paieront vingt livraisons à l'avance, les recevront franches de port à leur domicile. — Pour les départemens, s'adresser aux principaux libraires.

Les ŒUVRES DE COOPER, même traduction et même format, se publient aussi en livraisons au prix de 50 cent. Elles forment 19 volumes ou 152 livraisons.

1643.

## BANQUES D'ARRONDISSEMENT. --- DEMANDES DE DIRECTEURS ET D'INSPECTEURS.

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE L'UNITÉ organise successivement, pour tous les arrondissements de la France, des sociétés spéciales destinées à faire office de BANQUES tout à la fois FONCIÈRES, AGRICOLES, INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES, accessibles à tous les producteurs de la richesse. — La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, Banque-mère, et celles d'arrondissement, ont des administrations particulières. Leurs capitaux, di-

elles aucune espèce de solidarité: seulement la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, qui sert de point d'appui à toutes les banques locales, les assure contre les chances de perte moyennant une part de leurs bénéfices annuels. — La circonscription d'une Banque sera restreinte à un canton lorsqu'il offrira, par sa population et sa richesse, des ressources jugées suffisantes par la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE. — Pour obtenir la direction d'une Banque d'arrondissement ou d'une Banque cantonale, il faut avoir des droits

à la confiance publique par une position, notamment connue, de moralité, de capacité et de fortune. — Des inspecteurs organisent les Banques locales, dont ils surveilleront ultérieurement les opérations. Leur nombre n'étant point au complet, il en sera encore admis quelques uns. Les candidats doivent présenter les plus solides garanties. — Les directeurs et inspecteurs auront droit à des appointements fixes et à divers autres avantages.

993

S'adresser FRANCO, pour les demandes de directions, d'inspections et de renseignements, à la Direction de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE L'UNITÉ, rue d'Antin, 19, à Paris.

## VENTES IMMOBILIÈRE.

Etude de Me Caperon, notaire à Orléans.

A vendre, à l'amiable, le beau CHATEAU DE VENELLES, près Nevers, avec vastes dépendances d'utilité et d'agrément, parc, près, bois, terres de bonne qualité, d'un seul morceau de 150 hectares et d'un produit net de 5,000 fr.

S'adresser à Paris, à M. Zéphirin, rue de Louvois, n. 2.

Et à Orléans, à M. CAPERON, notaire, n. 12, rue des Grands-Ciseaux. 1627-2

## EAU DE MARS

Breveté et autorisé, givré à l'instant sans causer d'inflammation aux gencives, où la détérioration des dents saines, les plus violents

## MAUX DE DENTS

Dépôt central, b<sup>vd</sup> St-Denis, 9 bis, r. r. Vivienne, 38, r. St-Honoré, 378, et dans les phar. de toutes les villes

Brevets d'invention et de perfectionnement. Ordonnances royales

PATE PECTORALE ET SIROP au motif de veau de

TRÉSOR DE LA POITRINE.

Approuvé par les membres de l'Académie royale de Médecine.

Pharm. rue St-Honoré, 27.

Ches Trabut, pharm. rue J.-J. Rousseau, 21, et rue du Faubourg-Montmartre, 10,

Hauterive, 27, et Galerie Véro-Dodat, 31, au magasin de nouveautés par la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

Les médecins les plus célèbres ordonnent chaque jour l'usage de ces préparations, les considérant comme un des remèdes les plus utiles pour combattre efficacement les Rhumes, Toux, Euroenemias, affections et irritations de Poitrine.

6 francs la bouteille.

SIROP DE THYMIDACE 2 fr. 50 c. la demi bouteille.

(Suc pur de la laitue) SEUL AUTORISÉ, comme le plus puissant PEUTRAL sans opium, et CALMANT de toute douleur et état nerveux, chaleur et insomnie. Pharmacie Colbert, passage Colbert.

6 francs la bouteille.

DRAGÉES ET PASTILLIES DE LACTATE de FER de GELIS et CONTE

Approuvées par l'ACADEMIE DE MÉDECINE, pour le traitement des PALÉS COULEURS, des PERTES BLANCHES et des FAIBLESSES de TEMPERAMENT. Chez LABELONIE, pharmacien, rue Bourbon-Villejuif, 19, dépôts dans chaque ville. 1283-6

REMEDIE sans odeur, inventé par GOSELLIN, pharmacien-chimiste, et approuvé par l'Académie royale de médecine, pour les principales dépositions : MM. Centil, à Amiens; Guillet, à Angers; Vigier, à Avignon; Lemaire, à Arras; Boyer, à Aix; Macel, à Bordeaux; Fleury, à Brest; Flusin, à Besançon; Demarie, à Bologne; Petit, à Bourges; Lebeuf, à Bayonne; Fayel, à Caen; Robe, à Cherbourg; Aubergier, à Clermont; Delarue, à Dijon; Leroy, à Dunkerque; Lemaire, à Douai; Gauthier, à Haine; Vernet, André, à Lyon; Tripler, à Little; Recules, à Limoges; Pouyade, à La Rochelle; Davy, à Laval; Thamin, à Marquette; Jacquemin, à Metz; Vidie, à Nantes; Suard, à Nancy; Deslandes, à Nîmes; Ferrer, à Perpignan; Beauclair, Duparc, à Rouen; Fleury, à Rennes; Chemerion, à Saint-Etienne; Lebret, à Saint-Quentin; Vidal-Abadie, à Toulouse; Jordany, à Toulon; Leduc, à Versailles. (4 fr. la boîte de 120 dragées.)

1045.

MALADIES SECRÈTES DRAGÉES de QUINOBAUME

Remède sans odeur, inventé par GOSELLIN, pharmacien-chimiste, et approuvé par l'Académie royale de médecine, pour guérir en peu de jours les gonorrhées (écoulements) et fleurs blanches. Pharmacie place des Petits-Pères. 9, Paris, et chez

les principaux dépositaires : MM. Centil, à Amiens; Guillet, à Angers; Vigier, à Avignon; Lemaire, à Arras; Boyer, à Aix;

Macel, à Bordeaux; Fleury, à Brest; Flusin, à Besançon; Demarie, à Bologne; Petit, à Bourges; Lebeuf, à Bayonne; Fayel, à Caen; Robe, à Cherbourg; Aubergier, à Clermont; Delarue, à Dijon; Leroy, à Dunkerque; Lemaire, à Douai; Gauthier, à Haine; Vernet, André, à Lyon; Tripler, à Little; Recules, à Limoges; Pouyade, à La Rochelle; Davy, à Laval; Thamin, à Marquette; Jacquemin, à Metz; Vidie, à Nantes; Suard, à Nancy; Deslandes, à Nîmes; Ferrer, à Perpignan; Beauclair, Duparc, à Rouen; Fleury, à Rennes; Chemerion, à Saint-Etienne; Lebret, à Saint-Quentin; Vidal-Abadie, à Toulouse; Jordany, à Toulon; Leduc, à Versailles. (4 fr. la boîte de 120 dragées.)

1045.

MALADIE SECRÈTE, DARTRES RELIQUATS guéris par les BISCUITS DEPARATIFS du docteur OLIVIER, approuvés par l'ACADEMIE de médecine. Il consulte, rue des Provinces, 10, à Paris, et expédie en Provence.

1045.

SUCRES INDIGENES. — On a traité au commencement de la semaine 4 à 500 000 kil.

& divers prix, sur la base de 59 fr. d'abord, et 58.50 ensuite pour l'ordinaire, 60.50 et 60 fr. pour la bonne ordinaire, et 61.50 et 61 fr. pour la bonne 4<sup>e</sup>; mais la fin de la semaine a été nulle en transactions, même à ces prix.

Nos avis sur les fils peignés sont malheureusement les mêmes depuis longtemps, il y a stagnation complète et peu de fermeté dans les prix.

En laine cardée il se fait encore des affaires, toutefois nous devons dire que cette semaine a été mauvaise pour cet article;

les fabricants sont tous occupés de leur vente et négligent les achats.

La laine peignée se range dans la même catégorie que le fil, le peu qui se vend est à des prix très-très réduits.

VENTES CONSTATÉES PAR MM. LES COURTIERS DE COMMERCE.

DU 19 mars au matin.

APRÈS REVUE.

100 b. Louisiane..... 76

61 dit..... 73

52 dit..... 62

41 Mobile..... 84

78 dit..... 77

100 " Georgie C. S..... 69 50

351 balles.

SPECTACLES du 21 mars.

Opéra.—

Français.—Le Pré, Frère et Mari.

Italien.—

Odon.—Ressources de Quinola.

Gymnase.—L'Oncle Baptiste.

</